

## Déroulé de l'action

### Modalités

Session Inter-ou Intra  
En présentiel/Classe Virtuelle

### Horaires

9H00-12H00 /13H30-17H00

### Méthode pédagogique

Alternance exposés  
théoriques  
et exercices pratiques (80%  
de pratique)

### Suivi et assistance

Support de cours adapté  
Assistance téléphonique  
gratuite et illimitée

### Validation des acquis

Evaluation formative au  
travers de nombreux  
exercices tout au long de la  
formation permettant de  
valider les compétences  
acquises  
Attestation de stage  
Emergement quotidien d'une  
feuille de présence

### Accessibilité aux personnes handicapées

Pour tout besoin  
d'accessibilité, contactez  
Véronique Constantin,  
référente handicap :  
v.constantin@cit.fr

# Réussir sa mission de DPO

**Objectif :** Cette formation vous permettra de comprendre les impacts et plan d'actions pour se mettre en conformité avec le règlement européen.

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre les enjeux de la réglementation relative à la protection des données
- Auront acquis les compétences nécessaires à l'accomplissement des missions du Correspondant Informatique et Libertés (CIL) et Délégué à la Protection des Données (DPD/DPO)

**Public :** Toute personne appelée à, ou souhaitant, devenir Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou Délégué à la Protection des Données (DPD/DPO)

**Pré-requis :** Aucun

- 3 jours -

## Historique réglementaire, principes et acteurs essentiels

- Historique de la protection des données en France et en Europe
- Notions et principes essentiels de la protection des données à caractère personnel
- Droits des personnes concernées par un traitement de données à caractère personnel
- Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

## Tout sur le Correspondant Informatique et Libertés (CIL) / Délégué à la Protection des Données (DPD) / Data Protection Officer (DPO)

- Vie administrative du CIL versus DPO
- Les missions du délégué à la protection des données (détails sur la mise en conformité de l'organisme)

## Dans la peau d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) / Data Protection Officer (DPO)

Mise en application à travers des exercices/mises en situation :

- Les registres du délégué à la protection des données (traitements, sous-traitance, violations de données) ;
- Les formalités relatives aux traitements de données (inscription classique, étude d'impact, consultation et autorisation CNIL) ;
- Les actions contractuelles (salariés, sous-traitants et partenaires, clients B2B et B2C, mentions légales des sites internet et assimilés)